politique du groupe randstad

code de déontologie.



randstad

code de déontologie.

Randstad est aujourd'hui l'un des leaders mondiaux du secteur des ressources humaines. En associant le potentiel des technologies modernes à l'enthousiasme de nos professionnels (notre stratégie Tech & Touch), nous souhaitons créer une expérience naturellement plus humaine. Nous appelons cela "Human Forward". Notre objectif ultime est d'avoir un impact sur la vie professionnelle de 500 millions de personnes à travers le monde d'ici 2030. Alors que nous travaillons chaque jour en vue d'atteindre cet objectif, nous reconnaissons la nécessité d'agir constamment dans le respect des Droits de l'Homme, conformément à nos Principes de conduite.

Ce code de déontologie (« Business Principles ») a pour socle nos valeurs fondamentales : connaître, servir et faire confiance, promouvoir les intérêts de chacun et rechercher la perfection. Ces valeurs nous aident à faire les bons choix.

Le groupe Randstad a également conscience de sa responsabilité en termes de relations extérieures. Dans le cadre des interactions avec ses candidats, fournisseurs, clients et autres partenaires commerciaux, le groupe Randstad met tout en œuvre pour faire respecter son code de déontologie et favorise un dialogue actif et suivi avec les parties prenantes du monde du travail.

Afin d'affirmer cette responsabilité, le groupe Randstad est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies (<u>United Nations Global Compact</u>). Nous respectons et soutenons dès lors ses dix principes¹ relatifs aux droits de l'Homme, aux normes de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Nous nous engageons à intégrer les principes du Pacte Mondial des Nations Unies à notre stratégie, notre culture, nos activités quotidiennes, et bien entendu, à notre propre code déontologique.

Les Principes déontologiques sont les normes minimales applicables à tous les représentants de Randstad, y compris les salariés, agents et directeurs : personne n'est autorisé à y déroger. Certains de nos principes déontologiques seront détaillés dans des Politiques et Procédures internes spécifiques.

connaître

Nous sommes des experts. Nous connaissons nos clients, nos candidats, nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux. Dans notre activité, ce sont souvent les détails qui comptent le plus.

- 1. Nous connaissons et nous conformons aux les principes internationaux des Droits de l'Homme, les politiques et procédures internes de Randstad, et les lois qui gouvernent notre activité.
- 2. Nous connaissons et nous conformons aux lois relatives au Droit de la concurrence et anti-monopole.
- 3. Nous connaissons et nous conformons aux les lois relatives aux délits d'initiés et abus de marché des actions et valeurs mobilières de Randstad.
- 4. Nous nous assurons que nos dossiers (dont ceux qui contiennent des informations personnelles) sont créés, utilisés, stockés, et détruits conformément à la loi.

servir

Nous réussissons à travers un excellent esprit de service, dépassant les exigences de base de notre secteur.

- 5. Nous conduisons notre activité d'une manière équitable et juste et évitons toutes situations qui pourraient créer un conflit d'intérêt, ou l'apparition d'un conflit, entre les intérêts de Randstad et nos intérêts privés.
- 6. Nous ne proposons, ne payons ou n'acceptons pas des pots de vin, ou quoi que ce soit ayant de la valeur pouvant créer une influence excessive ou l'apparence de pression abusive.
- 7. Nous refusons les cadeaux ou quoi que ce soit ayant de la valeur, qui pourraient créer une influence excessive ou l'apparence d'un comportement inapproprié.

faire confiance

Nous sommes respectueux. Nous valorisons nos relations et nous traitons les personnes avec considération.

- 8. Nous considérons les personnes de façon équitable, agissons avec soin et considération, et respectons les Droits de l'Homme. Nous ne tolérons aucunes formes d'intimidations et de harcèlements.
- 9. Nous respectons le droit à la vie privée, nous assurons que les informations confidentielles restent confidentielles et ne profitons pas des informations confidentielles détenues.
- 10. Nous ne détournons pas la propriété de Randstad, y compris le matériel informatique, les logiciels et les bases de données de Randstad, à des fins personnelles.

promouvoir simultanément tous les intérêts

Nous avons une vision globale de notre activité et prenons notre responsabilité sociale au sérieux. Il faut que notre activité bénéficie toujours à l'ensemble de la société.

- 11. Nous valorisons la diversité et l'intégration. Nous sommes attachés à l'égalité des chances et nous ne faisons pas de discrimination fondée sur l'âge, couleur, handicap, sexe, identité de genre, statut civil, nationalité, race, origine ethnique, religion ou appartenance culturelle, orientations sexuelles ou toutes autres caractéristiques illégales.
- 12. Nous n'entretenons pas des relations avec des personnes liées à des activités criminelles ou terroristes.
- 13. Nous n'apportons aucunes contributions aux candidats pour un mandat public ou privé, aux partis politiques ou à d'autres intérêts politiques.

rechercher l'excellence

Nous cherchons toujours à améliorer et innover. Nous sommes présents pour faire plaisir à nos clients et candidats dans tout ce que nous faisons, jusqu'aux moindres détails. C'est cela qui fait notre différence.

- 14. Nous considérons la santé et la sécurité comme une priorité absolue, que ce soit celle de nos propres salariés, de nos candidats ainsi que celles des travailleurs temporaires
- 15. Nous maintenons et fournissons des contrats, des dossiers ainsi que des informations financières complètes, justes, opportuns, précis, et compréhensibles.
- 16. Nous prenons en compte et cherchons à minimiser l'impact de notre activité sur l'environnement.

Quiconque soupçonne une violation de ces Principes de conduite doit avoir recours aux Dispositifs d'alertes professionnelles afin de faire part de ses inquiétudes à Randstad.

Un salarié ou un candidat qui soupçonne une violation de ces principes devra en premier lieu communiquer les faits à travers les procédures de rapport (local), soit à travers la direction locale ou interlocuteurs locaux réguliers, par exemple via le service des Ressources humaines, la direction juridique, des personnes identifiées, bureaux de réclamation, le responsable en intégrité local, etc.

Le rapport à la direction est généralement le mode le plus apprécié et rapide, ainsi que la meilleure façon d'assurer un bon environnement de travail au sein du Groupe Randstad.

Si les procédures locales d'alerte se révèlent être inappropriées ou inefficaces, le dispositif d'alertes professionnelles de Randstad (Randstad Misconduct Reporting Procedure) pourra être utilisé en dernier ressort. Tous les faits communiqués suivant cette procédure seront traités de façon strictement confidentielle. Une alerte effectuée de bonne foi n'exposera son auteur à aucune sanction. Les rapports seront étudiés rapidement et des mesures correctives seront prises si nécessaire pour résoudre les problèmes de manière satisfaisante. Bien que les rapports faits à la Ligne Intégrité puissent être présentés de manière anonyme, si le plaignant révèle son identité, cela facilite grandement l'enquête sur le rapport.

Les dispositifs d'alertes professionnelles peuvent être trouvés via les adresses suivantes:

Randstad Misconduct Reporting Procedure et Integrity Line contact details.

Les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies

Droits de l'Homme

- 1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
- 2. Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

Normes internationales du travail

- 3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- 4. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi.
- 5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- 6. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Environnement

- 7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
- 8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- 9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-devin.